

Antennes-relais de téléphonie mobile

Les antennes relais permettent aux utilisateurs de passer des appels téléphoniques et d'accéder à internet. Elles créent un réseau qui fournit un signal ou une couverture pour que les appels téléphoniques et les connexions à internet soient possibles.

Les besoins augmentent, même à population stable :

- augmentation de la consommation de données ;
- développement du télétravail ;
- développement domotique au sein de la maison ;
- développement des lignes professionnelles.

Ces besoins doivent être conciliés avec les enjeux portés et défendus par la commune :

- la préservation du cadre de vie des Saint-Genois ;
- la préservation des zones agricoles, naturelles et espaces naturels sensibles ;
- la protection de la santé publique (hors champ d'intervention de la commune).

Pour cela la commune travaille avec les opérateurs (SFR, Orange, FREE et Bouygues) avec deux objectifs principaux :

- limiter le nombre d'infrastructures en privilégiant leur mutualisation ;
- obtenir la meilleure intégration paysagère possible.

Les mesures des ondes

Ce dispositif, géré par l'ANFR, permet à toute personne, ainsi qu'à l'État, aux collectivités et aux associations agréées, de faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes créée par une antenne relais ou un objet communicant tel que Linky par exemple.

La mesure peut être réalisée tant dans les locaux d'habitation que dans des lieux accessibles au public (parcs, commerces, gares...).

Chaque année, l'ANFR effectue environ 3 000 mesures via des laboratoires accrédités et publie les résultats sur le site [Cartoradio](#).

Pour toute information détaillée sur ce sujet, vous pouvez vous reporter aux sites suivants :

[Le portail radiofréquences-santé-environnement](#)
[Le site de l'Agence nationale des fréquences \(ANFR\)](#)
[Le site de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire \(ANSES\)](#)
[Le site de l'Agence nationale de santé publique](#)
[Campagne de l'Agence nationale de santé publique](#)
[Le site de la Fédération Française des Télécommunications \(FFT\)](#)

Le comité consultatif pour les antennes-relais

La Ville a souhaité mettre en place un comité consultatif pour :

- renforcer le dialogue et les échanges avec les opérateurs dans une démarche de négociation ;
- anticiper les demandes et favoriser la mutualisation des projets à chaque fois où cela est possible ;
- associer l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de responsabilité collective (opérateurs telecom, élus, comités de quartier et conseil des aînés, Conseil d'Architecture ; d'Urbanisme et d'Environnement) ;
- rechercher les solutions produisant le moins d'incidences négatives possible.

Le Comité se réunit deux fois par an.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter ci-dessous le support de présentation de la réunion publique qui s'est tenue le 20 février 2025.

Document

[Support de présentation de la réunion publique du 20/02/2025 \(.odp - 7.1 Mo\)](#)
[Ajouter aux favoris](#)

